

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES SEPT-DOULEURS
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
(QUÉBEC)

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure
de Monsieur Bruno Vincent et Madame Brigitte Vincent,
pour le 8302, chemin de l'Île
concernant l'agrandissement du bâtiment principal
dans la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Qu'une dérogation mineure aux règlements d'urbanisme peut être accordée sur le territoire de la Municipalité dans toute les zones prévues par le règlement de zonage en vertu de son **règlement No 48 *Les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*** ;

Que Monsieur Bruno Vincent et Madame Brigitte Vincent, ci-après nommé le requérant, ont déposé le 14 septembre 2011 une demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement du bâtiment principal situé au 8302, chemin de l'Île qui se situe dans la marge de 50 mètres de la ligne des hautes ;

Que le requérant désire que le conseil lui accorde une dérogation mineure lui permettant un agrandissement de 24 pi par 18 pi au nord du bâtiment actuel ;

Que le requérant affirme ne pouvoir se conformer aux dispositions règlementaires existantes parce qu'il faudrait qu'il se construise un bâtiment entièrement nouveau qui se situerait dans les perspectives visuelles des propriétés voisines ;

Que le requérant affirme que l'agrandissement de son bâtiment actuel permettra de solutionner quatre éléments dérogatoires : la superficie au sol, l'angle de l'axe principal du toit par rapport au chemin principal, l'alimentation électrique et le traitement des eaux ;

Que le requérant a acquitté les frais requis à la dite demande ;

Que le Conseil municipal étudiera cette demande de dérogation mineure lors d'une session régulière qui se tiendra à l'édifice municipal au 6201, chemin de l'Île, le **vendredi 14 octobre 2011** à 20 h.

Que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ou transmettre ses observations et ses objections par écrit au directeur général avant la tenue de la session du conseil;

DONNÉ À NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS, CE QUATORZIÈME JOUR DE SEPTEMBRE 2011

Denis Cusson, directeur général